

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

PROJET DE CONNECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURES RURALES EN COTE D'IVOIRE (PCR-CI)

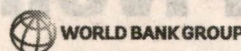


MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



Crédit n°7281-CI

GRUPE DE LA BANQUE
MONDIALE EN COTE D'IVOIRE



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° MI 030/PCR-CI/2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (ONG) POUR LA REALISATION DES NEGOCIATIONS EN VUE
DE L'AMENAGEMENT DES PISTES A BETAIL EN MILIEU RURAL**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un prêt auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et de l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB) pour le financement du Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestations de services de consultant (firme) pour le **recrutement d'un consultant (ONG) pour la réalisation des négociations en vue de l'aménagement des pistes à bétail en milieu rural.**
 2. L'objectif principal de la mission du Consultant (ONG) est de créer les conditions paisibles de la mise en place des pistes à bétail dans les onze (11) régions nord de la Côte d'Ivoire (Régions du Projet).
 3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes compétentes en vue d'établir une liste restreinte dans le cadre du **recrutement d'un consultant (ONG) pour la réalisation des négociations en vue de l'aménagement des pistes à bétail en milieu rural.**
 4. Les Termes De Référence (TDRs) détaillés de la mission peuvent être téléchargés sur le site web suivant : <https://www.prici.ci/avis-de-recrutement/2503200021.html>
 5. La Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI), Cellule de Coordination du PCR-CI, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients). Chacune des expériences citées par le consultant (firme) doit être justifiée par des attestations de bonne exécution (ABE). Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 6. L'Organisation Non Gouvernementale à recruter doit avoir au minimum le profil ci-après : **Être légalement** justifiée d'une expérience significative dans le domaine des aménagements agro-pastoraux ; avoir au moins cinq (5) ans d'expériences dans les sensibilisations, les médiations, de négociations et de maîtrise d'œuvre sociale de projets/programmes financés par les partenaires techniques financiers dans le secteur des aménagements agro-pastoraux ; avoir conduit une (1) expérience similaire.
 7. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de **cent (100) jours** calendaires.
 8. Il est porté à l'attention des consultants (firmes) que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.16 ; et 3.17 de la section III des : « **Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », version de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et **Septembre 2023** relatifs aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
 9. L'ONG sera choisie par la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification du Consultant (QC)** et une Proposition Technique Simplifiée (PTS) définies dans les « **Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », version de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et **Septembre 2023** ».
 10. Les consultants (firme) intéressés peuvent consulter les TDRs à l'adresse ci-dessous « **Voir point 4 du présent AMI** ».
 11. La date de soumission des Dossiers de Manifestations d'Intérêt (DMI) est fixée au **Mercredi 14 Mai 2025 à 10 h 00 mn précises** (heure locale) à l'adresse ci-dessous pour les soumissionnaires qui souhaitent déposer leurs plis physiquement :
Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI)
sise aux Deux-Plateaux - Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
08 BP 2346 ABIDJAN 08 - Côte d'Ivoire
Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59
- Et pour les soumissionnaires qui souhaitent déposer leurs plis électroniquement :
à l'adresse ci-après :
Email : gekpini@gmail.com, copie à lucrecey@yahoo.fr
12. L'ouverture se fera le même, jour c'est-à-dire le **Mercredi 14 Mai 2025 à 10 h 30 mn précises** (heure locale) en séance publique à l'adresse ci-dessous :
CC-PRICI, sise aux Deux-Plateaux - Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
08 BP 2346 ABIDJAN 08 - Côte d'Ivoire
Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59 85
Email : gekpini@gmail.com, copie à lucrecey@yahoo.fr
 13. Le contrat issu de cet AMI est soumis à la redevance ANRMP qui est de 0,5% du montant Hors taxes du contrat. Ce montant devra être inclus dans les propositions financières des firmes au moment de la demande de proposition.
 14. La langue de soumission est le français.
 15. Pour les soumissionnaires qui souhaitent déposer leurs plis physiquement, ils doivent le faire en **six (06) exemplaires, dont une copie originale** et une version **électronique** (sur clé USB ou tout autre support électronique) avec la mention suivante :

« **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° MI 030/PCR-CI/2025**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (ONG) POUR LA REALISATION DES NEGOCIATIONS EN VUE DE
L'AMENAGEMENT DES PISTES A BETAIL EN MILIEU RURAL »**

Chambre nationale des experts immobiliers de Côte d'Ivoire

Une nouvelle présidente élue



Khadiatou Bamba Touré, présidente de la Chambre nationale des experts immobiliers de Côte d'Ivoire. (PHOTO DR)

La Chambre nationale des experts immobiliers de Côte d'Ivoire a une nouvelle présidente. Il s'agit de Khadiatou Bamba Touré qui a été élue, le 24 avril, à Abidjan, lors d'une assemblée générale, avec 64% des voix. Après 13 ans passés à la tête du secrétariat général et dotée d'une grande vision pour le secteur immobilier, elle prend les rênes de la faïtière pour un mandat de 3 ans. Elle envisage de renforcer les normes éthiques, digitaliser les procédures pour une expertise plus rapide et transparente. Elle compte également instaurer la formation continue des experts et plaider pour une meilleure reconnaissance du métier d'expert immobilier.

« Je veux une chambre plus proactive, au ser-

vice de ses membres et des citoyens. L'immobilier est un pilier de notre économie et nous devons en faire un secteur plus sécurisé et attractif », a-t-elle déclaré.

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un Dess en gestion et économie des activités immobilières, Khadiatou Bamba Touré totalise 23 années d'expérience. C'est une experte agréée près les cours d'appel et tribunaux ivoiriens et près la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (Cima). Elle est la gérante du cabinet Bamba, première structure privée d'expertise immobilière créé en 1978 et membre de l'Ordre des experts internationaux de Genève ■

C. DJEZOU
INFOS SERCOM

**SCANNEZ CE CODE QR
ET ABONNEZ-VOUS**



SERVICE CLIENT
27 22 40 90 90 / 91